" LORD CLOWN " OU COMMENT V. HUGO DEVINT UN ORATEUR REPUBLICAIN

La Misère¹, ce titre donné par le recueil Actes et Paroles (1875) au discours prononcé par V. Hugo le 9 juillet 1849 à l'Assemblée législative mobilise rétrospectivement la gloire de l'auteur des Misérables, couvert en la matière par une sorte d'infaillibilité. De nombreuses retouches apportées au compte rendu concourent au même effet. Réticente, voire hostile, l'Assemblée aurait bientôt cédé à l'ascendant de Hugo : "Mouvement prolongé sur tous les bancs. L'orateur descend de la tribune et reçoit les félicitations de ses collègues ". C'est dommage car, si les biographes ont reconnu, mais par d'autres voies, le caractère décisif de cette séance, cette rectification, moins mensongère que simplificatrice, cache le mécanisme littéraire et politique par lequel Hugo devint ce jour là un grand orateur républicain. Il faut pour le comprendre revenir aux circonstances, au Moniteur et aux notes préparatoires de ce discours.

Figure pâle et typique du "catholicisme social" nuance provinciale et aristocratique, le vicomte Armand de Melun², "fondateur de l'oeuvre des apprentis et des jeunes ouvriers", avait été élu représentant de l'Ille-et-Vilaine le 13 mai. "Homme honnête, plein de préjugés, dit sa notice du *Dictionnaire des parlementaires*, il vota constamment avec les conservateurs monarchistes : pour la loi Falloux, pour la restriction du suffrage universel, etc. et rentra dans la vie privée en 1851". Hugo ouvrit les portes de l'histoire à son unique initiative parlementaire : sa proposition de désigner une commission "chargée de préparer et d'examiner les lois nécessaires à l'application de l'article 13 de la constitution", plus exactement celles "relatives à l'assistance et à la

¹1. La brièveté de ce texte nous dispense de donner chaque fois les références complètes. On le trouvera dans *Actes et Paroles - Avant l'exil*, *Oeuvres complètes*, R. Laffont, "Bouquins", 1985, vol. *Politique*, p. 199 et suiv. ou dans *Oeuvres complètes*, Ollendorf-Albin Michel, imprimé par la Bibliothèque Nationale, vol. *Actes et Paroles*, *I*, *Avant l'exil*, 1937, p. 157 et suiv. et, pour les notes préparatoires que nous citons plus loin, p. 487 et suiv.

². Voir Alexis Chevalier, *Vie charitable du vicomte de Melun, fondateur de l'oeuvre des apprentis et des jeunes ouvriers*, Tours, Mame, 1895; E. Beau de Loménie, "Armand de Melun et le catholicisme social", dans *Ecrits de Paris*, n° 212, janvier 1963; Ferdinand-Dreyfus, "Un projet d'assistance sociale en 1849: Armand de Melun et la Société d'économie charitable", dans *La Révolution de 1848*, n° 10, sept-oct. 1905, ou dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 2° semestre 1905.

prévoyance publiques". Elle est examinée en juin dans les bureaux —Hugo, qui siégeait alors dans le même que M. de Melun, l'approuve, non sans lui donner une ambition plus large, une orientation plus "socialiste" que charitable ³ — et vient en séance promise à une approbation rapide, unanime —et de pure forme.

La gauche y voit au mieux une diversion, au pire de la démagogie, et ne propose de comprendre la question du chômage dans les tâches de la commission que pour ne pas sembler tout à fait dupe : c'était revenir si clairement sur l'article 13 lui-même et sur le droit au travail que l'amendement n'avait aucune chance d'être adopté ni même de mordre sur les voix ordinairement acquises à la majorité et indiquait seulement que le vote favorable de la gauche serait de simple décence. Quant à la droite, un an après la guerre civile parisienne, un mois après l'affaire du 13 juin, elle ne se préoccupe que de choisir entre une politique de force ouverte ou dissimulée. Les partisans de la simple répression sont hostiles à la concession qu'afficherait la proposition de Melun; ceux de l'ordre musclé mais discret la laissent passer; tous s'opposent à ce qu'elle impliquerait si elle était prise au sérieux. La discussion le prouve. L'intervention de Benoist d'Azy —le premier à interrompre Hugo et qui lui répond— se réduit à affirmer énergiquement que "la pauvreté, la misère, est une des nécessités de la condition de la société", avec cette argumentation rudimentaire : la redistribution complète des fortunes ne suffirait pas à supprimer la misère tant les pauvres sont nombreux. Celle de Gustave de Beaumont, plus retorse, limite si étroitement les travaux de la future commission qu'elle en démontre d'avance l'inutilité. D'une part le sort des classes souffrantes dépend beaucoup plus de l'état général de l'économie que de quelque mesure d'assistance qu'on voudra. D'autre part, la commission aura évidemment à respecter des principes supérieurs et intangibles : "Jamais l'état ne doit intervenir dans les affaires de l'industrie [...] il doit seulement s'occuper des accidents et des misères de l'ouvrier"; "l'état, en s'occupant de l'assistance publique ne doit jamais se substituer à l'assistance privée... ni au zèle religieux"; "l'état, le gouvernement, la société et les individus ne doivent jamais se substituer à la famille"; "l'état doit travailler à ne jamais détruire les prévoyances privées : [...] c'est la prévoyance personnelle qui après tout est la meilleure garantie du bien-être". Dans ces conditions, la plupart des mesures à prendre

³. Voir texte en Note 9 de l'édition Ollendorf-Bibliothèque Nationale, op. cit., p. 346.

sont déjà prises : il y a des crèches, des salles d'asile et des bureaux des pauvres; l'enseignement primaire est gratuit et l'enseignement professionnel garanti par la constitution; il existe une loi sur le travail des enfants; quant au chômage, il faudrait, pour que l'état y remédie, qu'il dispose de grands travaux d'utilité publique —voir insurrection précédente. Deux coups de grâce valent mieux qu'un : les secours doivent être distribués "avec une grande réserve", ne bénéficier qu'à une misère "certaine" et "imméritée"; "l'état et la société doivent faire tout ce qu'ils peuvent —pas grand chose, on l'a vu— mais s'abstenir de promettre plus qu'ils ne peuvent". Bref, outre Melun lui-même, sûrement de bonne foi, il n'y avait à l'Assemblée que Hugo de réellement favorable à la proposition. De là qu'il semble s'y opposer en s'élevant contre l'unanimité de façade qui ne l'approuvait que pour la censurer. Cette fausse méprise tourna à sa déconfiture.

Après avoir pris soin de s'écarter de la gauche —non, l'application de l'article 13 tout entier n'est pas en cause, seulement la législation de la prévoyance et de l'assistance—, il entreprend de distinguer son assentiment sincère à la proposition de celui, mensonger, qu'y donne son propre parti :

Messieurs, j'entends dire depuis quelque temps, et tout à l'heure, au moment de monter à cette tribune j'entendais d'honorables membres de cette Assemblée dire, à côté de moi, qu'il n'y a pas deux manières de comprendre le rétablissement de l'ordre; que, dans les temps d'anarchie et de trouble comme ceux où nous vivons, la force est tout; [...] que tout est déception et imprudence hors de là; que la proposition de M. de Melun et les propositions du même genre doivent être tenues en suspicion et ne sont autre chose, ceci est l'expression dont on se servait, que du socialisme déguisé.

"Interruption prolongée. Dénégations nombreuses", note Le Moniteur, auxquelles Hugo réplique, combatif, le prenant de haut et s'enferrant :

Des paroles de cette nature sont moins dangereuses dites publiquement que murmurées sourdement; et quant à moi, si en les portant à cette tribune je puis contraindre les honorables membres qui les prononcent et qui professent ces opinions à venir s'exprimer publiquement, affirmer ou démentir, j'aurais du moins gagné ceci que nous combattrons au grand jour.

J'ajoute: On allait plus loin encore. [...] On disait que les sociétés humaines ont certaines conditions en quelque sorte fatales sur lesquelles il n'est pas bon d'appeler l'attention; que faire espérer au peuple, par exemple, moins de malaise et plus de bien-être, c'est lui promettre l'impossible et c'est créer par conséquent un embarras terrible et prochain; qu'en un mot, il n'y a rien à faire en politique que ce qui a été fait par les précédents gouvernements dans des circonstances analogues; c'est-à-dire que la répression suffit pour le présent, et le compression pour l'avenir.

Ce fut un tollé dans la majorité. Protestant tous que personne dans l'Assemblée n'avait jamais rien dit de tel, les uns stigmatisent la commodité, d'autres la déloyauté du procédé; majestueux, Montalembert voit dans l'unanimité de la commission, si favorable au

projet qu'elle a désigné son auteur comme rapporteur, la preuve que Hugo affabule —et que c'est lui le menteur; sommé de donner des noms, Hugo s'y refuse, respectueux du règlement qui interdit les "personnalités", et se trouve enfin contraint de se rétracter, "transportant cette nature d'objections hors de cette enceinte et désintéressant les membres de cette Assemblée". Le Président —Dupin— n'attendait que cela et impose silence d'un mot : "Messieurs, vous êtes parfaitement désintéressés; il est entendu désormais que c'est une objection que l'orateur se fait à lui-même, et qu'il va réfuter". Hilarité générale, note Le Moniteur, adoucie, dans Actes et Paroles, en "Rires. Rumeurs".

Suffisamment vengée, la majorité laissa Hugo poursuivre. Son discours se développait selon les deux axes déjà contenus dans son exorde. L'un politique : l'ordre légal étant rétabli, l'Assemblée doit se préoccuper d'établir un nouvel ordre moral et social, une réconciliation, faute de quoi les classes travailleuses et souffrantes retourneront aux errements de l'insurrection et du socialisme. L'autre doctrinal : l'organisation de la société est au mains des hommes; "la souffrance est une loi divine", mais on peut et on doit "détruire la misère". Sur ce point, Benoist d'Azy et Gustave de Beaumont répondirent fermement à Hugo avec les arguments qu'on a vus, non sans enrober de pieux regrets l'impuissance de la société face à la misère, mais sans s'apercevoir, apparemment, qu'ils confirmaient une bonne partie des propos que Hugo avait si scandaleusement prêtés à la majorité. Sur l'autre, elle avait assez fait entendre qu'elle ne dirait rien. Somme toute, l'intervention de Hugo est un échec, d'ailleurs avoué plutôt que réparé par un retour à la tribune, en fin de séance, qui n'ajoute rien 4. L'incident initial avait d'avance privé l'orateur de toute autorité. Gaffe ou provocation mal exécutée, maladresse en tout cas, sensible à la lecture du Moniteur et confirmée par les corrections d'Actes et Paroles qui s'efforcent de donner à Hugo le beau rôle.

Au regard de la logique parlementaire, il s'était mis dans une mauvaise position : s'attaquant à son propre parti —"j'entendais [...] à côté de moi"— sans rechercher l'appui du parti adverse, ni même l'accepter puisqu'il néglige le témoignage offert par Noël Parfait à l'appui de ses dires; employant une méthode de discussion effectivement peu

⁴.L'édition Ollendorf-Bibliothèque Nationale reproduit le texte du *Moniteur*, *op. cit.*, p. 561 et suiv.

"loyale", voire "indigne", puisqu'il fait parler ses adversaires et les dénonce sans que son refus de les identifier leur permette de répondre; une méthode absurde, puisqu'elle étend à l'Assemblée entière une hostilité au projet démentie d'avance par tous les votes; une méthode scandaleuse : exactement celle du procès d'intention; une méthode ridicule, puisqu'il répond avec passion à des objections que personne ne lui fait —Dupin n'a pas tort.

On en resterait là si cette mésaventure n'avait eu des échos, apparemment disproportionnés : outre la réécriture apocryphe d'Actes et Paroles, deux poèmes des Châtiments consacrés à Dupin - "Ses quolibets mordaient l'orateur au coeur chaud"— et tout l'épisode central de L'Homme qui rit où, sous le rire des Lords, le plaidoyer de Gwynplaine pour les misérables tourne en déroute et en malédiction prophétique de la Révolution. L'orgueil de Hugo était-il si grand, la blessure à venger si profonde? On accepterait de le penser si le schéma ainsi mobilisé de la parole juste et pourtant impuissante n'était antérieur dans l'oeuvre —le discours de Ruy Blas, celui du Champmathieu des Misérables; si n'y obéissaient pas également tous les discours prononcés ensuite à la Législative et où Hugo devint le grand orateur qu'il n'avait pas été jusque là et ne sera plus après; si, surtout, l'échec même de ce discours et jusqu'au rire de l'Assemblé n'avaient pas été assez exactement prévus par Hugo dans les notes préparatoires à son intervention pour qu'on puisse les dire réfléchis et voulus.

Ce sont dix fragments, conservés dans le manuscrit d'Actes et Paroles ou dans son Reliquat. Un seul n'a trouvé aucun emploi dans le discours prononcé : long développement philosophique et historique qui tire argument en faveur du progrès de la hiérarchie décroissante des questions séculaires : 16°—l'âme, 18°—le cerveau, 19°—le ventre. Les autres préparent les thèmes qui seront effectivement développés : évocation pathétique de la réalité de la misère, affirmation de la possibilité de l'abolir entièrement, examen d'une situation qui, après la victoire de l'ordre et de la propriété, demande que l'on se tourne vers "deux classes encore plus vénérables et plus sacrées, ceux qui travaillent et ceux qui souffrent". Reste l'essentiel : le poids surprenant, dans ces notes, de ce qui, délaissant le contenu même du message, centre le discours sur lui-même, procède à la mise en scène de l'orateur

et de son auditoire, convertit l'argumentation en acte de parole et programme son échec.

La supplication —"je vous le dis avec désespoir", "je vous en conjure"—, l'apostrophe évangélique —"je vous l'annonce avec joie", "je vous le dis avec une conviction profonde" (pour éviter "en vérité")—, l'autoportrait de l'orateur en saint Michel luciférien —"Celui qui veut chasser les ténèbres prend-il une épée? Non! il prend un flambeau!"— orientent l'énonciation vers le mode de la prophétie biblique. Elle s'impose dans l'annonce menaçante d'un avenir où le prophète trouvera sa justification et son auditoire la punition de sa surdité:

Vous dites non au philosophe [...], vous dites non au poète [...], vous dites non au savant [...]; mais cela n'empêche pas que le flot des misères ne grossisse dans toute cette ombre [...] et, si vous n'y prenez garde, si vous n'avisez pendant qu'il est temps encore, si vous continuez à nier follement et à détourner la tête, c'est une marée qui monte, vous périrez! Elle vous engloutira! Elle engloutit tout!

Cette parole tire son urgence et sa nécessité du refus même, catastrophique, qui lui est opposé; si bien que Hugo prévoit en toute logique les interruptions hostiles —"J'avoue que je ne puis comprendre ces murmures"— et, le rire étant la forme pure de la dénégation devant les larmes, l'anticipe en s'interrompant lui-même au milieu d'une évocation de la misère : "Je ne comprends pas ces rires, et j'avoue que je ne m'y attendais pas". Admirons cette surprise prévue et le schéma, étrange mais parfait, d'une parole resurgissant du silence qu'on lui impose :

Si ces rires continuent, je déclare que je descendrai de la tribune, et je n'en descendrai pas sans dire à haute et intelligible voix que je cesse de parler parce que je ne veux pas faire rire les représentants du peuple avec les misères du peuple et traiter une question pleine de douleur devant un auditoire plein de gaîté.

Ce programme d'un orateur prophétique et justicier, prenant la parole au nom de l'histoire et du peuple —de Dieu— devant les puissants dont il est lui aussi victime, leur imposant silence, dénonçant leur iniquité, les menaçant d'un avenir vengeur, s'écroulant enfin lui-même sous leur rire —en sorte que la scène de la parole reproduit et anticipe la scène historique complète qu'elle décrit, tribulations des justes et effondrement apocalyptique—, Gwynplaine l'exécute devant les Lords mieux que Hugo ne fit le 9 juillet 1849. A l'exception du motif imprévu du rire, déclenché par la prise à partie de l'adversaire au lieu que ce soit par le tableau de la misère, son discours y obéissait pourtant, insuccès compris.

Non sans raisons, politiques et littéraires. Car sauf à rejoindre la gauche ou à se faire complice de la majorité qui dénature la souveraineté nationale en adoptant une mesure dont elle n'a aucunement l'intention de suivre l'esprit ni même d'appliquer la lettre, Hugo ne peut que se mettre hors-jeu d'un débat parlementaire faussé et le fait de la seule manière possible : en dénonçant ce "trucage". C'est entreprendre de restaurer à lui seul l'espace de parole dont il s'exclut, tâche évidemment impossible mais impérative et dont l'échec même suffit à prouver le bien-fondé.

Dans une telle stratégie, l'éloquence change de nature. La mise en scène de la parole l'emporte sur son contenu; elle n'est plus employée à dire le vrai, tel que le comporte le sens immédiat des mots, et à en persuader, mais à le manifester. Événement significatif plus que discours, son destinataire change aussi : non plus les parlementaires qui l'écoutent, mais au-delà d'eux le public qui assiste au débat. Pour son édification, l'orateur se fait ici personnage et assigne également leur rôle à ses interlocuteurs; il change la tribune en scène et l'Assemblée en théâtre.

Venant d'un puissant, ce geste serait peu démocratique : il en appelle au peuple par dessus la tête de la représentation nationale, dénoncée, écartée ou traitée en fantoche. En 1849, il ne faisait qu'enregistrer la situation personnelle de Hugo mais aussi celle de l'Assemblée et du pays, avec une exactitude et des bénéfices tels qu'on s'explique qu'après le discours sur le misère Hugo ait repris, amplifié, porté à la perfection, jusqu'à l'exil dans ses discours, dans *Napoléon le Petit* et les *Châtiments* après, le mode d'énonciation qu'il y avait découvert et inauguré.

Car, à l'Assemblée, sa notoriété littéraire complique d'emblée sa position de parole. Son mandat redouble l'élection du génie, sa fonction de poète, dont l'idée qu'il se fait est alors largement partagée, prolonge celle de représentant. Ses discours continuent son oeuvre, destinés comme elle au public auquel il s'adresse autant qu'à ses collègues parlementaires —qui le savent, le sentent et parfois s'en irritent. D'autant plus que, comme ceux de Lamartine, de Chateaubriand et de tant d'autres moins glorieux, leur publication en livres est probable et certaine dans la presse, dans *L'Événement*, créé en grande mesure à cette fin, quand *Le Moniteur* et les autres journaux graves n'y suffiraient pas. Risque mineur dira-t-on, tant la lecture d'un discours effectivement prononcé est fastidieuse, presque impossible. Et il est vrai

que la réalité même d'une communication orale simplement reproduite en interdit la réception au lecteur, incapable de s'identifier à l'auteur comme à son auditoire, réduit à assister à un échange dont il est exclu. Mais cet empêchement cesse et s'inverse en attrait dès lors que le discours ménage à son lecteur cette position de spectateur et lui donne sens, plus encore s'il en fait sa fin dernière, sa raison d'être. Homme de théâtre, Hugo savait qu'il n'est de parole littéraire qu'à double destination : adressée au personnage en scène et destinée à la salle. Qu'on écrive une parole plus tard dite ou qu'on imprime un discours prononcé, seul l'ordre change. En prenant le peuple des lecteurs à témoin du comportement de l'Assemblée, en lui offrant le spectacle de son duel oratoire avec elle, Hugo résolvait la quadrature du cercle de l'éloquence écrite. On comprend que, jusqu'à la fin de la Législative, tous ses discours se subordonnent à cette stratégie discursive et en tirent un incomparable éclat.

Au reste, elle était d'autant plus pertinente qu'elle ne comportait pas le moindre artifice, ne faisant qu'enregistrer la réalité de la vie parlementaire —et au-delà de la vie publique— avec une évidence si lumineuse qu'elle contribua beaucoup, je crois, à éclairer, pour Hugo lui-même, le chemin de sa conversion politique. 1849, on le sait, est l'année où le fonctionnement régulier de la démocratie parlementaire se brise —avant que le coup d'état n'en balaie les morceaux. Massivement légitimiste ou orléaniste, la majorité emploie la forme de la République démocratique à la vider de son contenu, faisant de la souveraineté populaire le déguisement, provisoire et de plus en plus transparent, du régime autoritaire quelconque qu'elle souhaite, de l'Assemblée un théâtre. Cela demandait quelques faux-semblants cyniques; la proposition Melun n'est qu'un des premiers. Or, par d'autres voies, la gauche démoc-soc la rejoint, qui fait immédiatement appel des élections perdues auprès de la rue —le 13 juin— et aussi, bientôt, le Prince-Président qui s'efforce de discréditer l'Assemblée et y parviendra très bien. Bref, que l'Assemblée se réduise à un théâtre d'ombres et ne fasse —le moins longtemps possible— que de la figuration, tous en sont d'accord. Quelques républicains exceptés et Hugo, non par conviction républicaine, mais par loyauté.

Tout de suite, d'instinct et sans doute parce que, s'agissant de la misère, *Les Misérables* aux trois quarts déjà écrits lui en faisaient le devoir, Hugo dénonce cette parodie par son exposition publique, qui la

retourne en drame. Premier acte, presque fortuit peut-être, de dissidence, mais dont le motif est aussi celui qui détermine son désaccord avec la majorité de l'Assemblée, croissant à mesure que se confirme l'intuition de sa duplicité :

En 1849, cette clarté définitive se fit en lui. Quand il vit Rome terrassée au nom de la France, quand il vit la majorité, jusqu'alors hypocrite, jeter tout à coup le masque par la bouche duquel, le 4 mai 1848, elle avait dix-sept fois crié : Vive la République! quand il vit, après le 13 juin, le triomphe de toutes les coalitions ennemies du progrès, quand il vit cette joie cynique, il fut triste, il comprit; et, au moment où toutes les mains des vainqueurs se tendaient pour l'attirer dans leurs rangs, il sentit dans le fond de son âme qu'il était un vaincu⁵.

Guy Rosa, Université Paris 7

⁵. Le Droit et la Loi (texte rédigé en 1875 en préface générale aux trois volumes d'Actes et Paroles) Oeuvres complètes, "Bouquins", ibid., p. 77.